

**SOUS-PREFECTURE DE MILLAU
BUREAU DE LA REGLEMENTATION**

Arrêté n° 2020 – 128 du 6 novembre 2020

Objet : Arrêté portant agrément de M. Sébastien Debouté en qualité de garde-pêche particulier

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2,
Vu les articles R 428-25 et R 437-3-1 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 donnant délégation de signature à M. Patrick Bernié, sous-préfet de l'arrondissement de Millau,
Vu la commission délivrée par M. Patrick Salson, Président de « l'AAPPMA Rivière sur Tarn, La Cresse, Mostuéjols » à M. Sébastien Debouté par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de pêche sur les cours d'eau situés sur les communes de La Cresse, Mostuéjols et Rivière sur Tarn,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020 - 035 du 7 avril 2020 reconnaissant l'aptitude technique de M. Sébastien Debouté,
Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Millau.

- A R R E T E -

Article 1er

M. Sébastien Debouté, né le 26 août 1973 à Niort (Deux Sèvres), domicilié Rue Héran 12720 Mostuéjols est agréé en qualité de garde-pêche particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la pêche prévus au code de l'environnement qui portent atteinte aux droits de pêche du Président de « l'AAPPMA Rivière sur Tarn, La Cresse, Mostuéjols » dont les cours d'eau à surveiller sont situés sur les communes de La Cresse, Mostuéjols et Rivière sur Tarn.

Article 2

La liste des cours d'eau concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq années.

Article 4

Préalablement à son entrée en fonctions, M. Sébastien Debouté doit prêter serment devant le tribunal d'instance de Millau. Il devra prendre contact, à cet effet, avec le greffe de cette juridiction.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Sébastien Debouté doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7

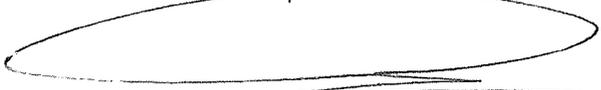
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès de madame la préfète, d'un recours hiérarchique auprès de madame le ministre de la transition écologique et solidaire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8

Le sous-préfet de Millau est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Sébastien Debouté.

Fait à Millau, le 06/11/2020

Pour la préfète, par délégation
Le sous-préfet de Millau



Patrick Bernié

PRÉFET DE L'AVEYRON

SOUS-PREFECTURE DE
MILLAU

Affaire suivie par
M Alain ENJALBERT
Tél : 05 65 61.57.63
Fax : 05 65 60.19.26
Courriel :
alain.enjalbert@aveyron.gouv.fr

N°2017/

DEMANDE D'AGREMENT ET DE COMMISSIONNEMENT D'UN
GARDE PARTICULIER

Monsieur le Sous-Préfet,

Je soussigné M., Mme : (Nom Prénom) S. ALSON P. L. L. L.
Adresse : 15 lot Cambelios 12640 RIVIERE SUR TARN
agissant en qualité de :

- Président de l'association de chasse intitulée : AAPPMA Rivière sur Tarn,
 Président de l'association de pêche intitulée : La Cresse, Mostuejoul,
 Propriétaire et détenteur de droits de chasse ou (et) de pêche
 Détenteur individuel de droits de chasse W 12 1 0003 18
 Détenteur individuel de droits de pêche

demande

- l'agrément et le commissionnement en qualité de garde particulier
 le renouvellement de l'agrément et le commissionnement en qualité de garde particulier

de M., Mme (Nom Prénom) DE BOUTE Sébastien
né(e) à Niort le 26/08/1973
domicilié(e) à Rue Heran code postal 12720
commune de MOSTUEJOULS

pour surveiller les terrains ou cours d'eau sur lesquelles je détiens les droits
d'usage indiqués ci-dessus qui sont situés sur le (les) territoire(s) de la (des)
commune(s) de Rivière sur Tarn, La Cresse, Mostuejoul
au(x) lieu(x)-dit(s).....

Le candidat est assermenté pour la surveillance du territoire d'une autre
association de chasse ou de pêche ou propriété privée :

- oui non

Dans l'affirmative, merci de préciser la date de prestation de serment et le
Tribunal ayant reçu la prestation de serment:

Je certifie avoir pris connaissance des causes d'incompatibilité d'exercice des
fonctions de garde particulier énoncées ci-dessous et atteste que le candidat
proposé n'entre pas dans leur champ d'application.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma
considération distinguée.

Fait à Rivière sur Tarn le 2.11.2020 signature

cocher la mention utile

A.P.P.M.A.
De [Signature]
Rivière sur Tarn,
La Cresse, Mostuejoul